

DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

Jacqueline, Alice, Bérengère et Henri sont tous hébergés à la résidence pour personnes âgées *Les Verts Galants*, à Lille, dans le Nord.

Jacqueline vient d'être avertie que son époux, René Desjardins, a introduit une requête en divorce, le vendredi 10 septembre 2010. On y lit, entre autres : « Toute vie commune a cessé entre René Desjardins et son épouse depuis l'admission de celle-ci, seule, à la Résidence *Les Verts Galants*, le 4 novembre 2008. Depuis, les époux ne se sont jamais revus. Cette séparation a été une libération pour René Desjardins, qui subissait depuis plus de cinquante ans le joug d'une femme tyrannique. Par la présente, René Desjardins forme donc une requête en divorce pour altération définitive du lien conjugal ». Alice, qui elle-même a divorcé en 2002 lorsqu'elle a appris que son époux Raymond la trompait depuis quarante-cinq ans avec sa cousine Eléonore, affirme à Jacqueline que le divorce ne pourra pas être prononcé car Jacqueline et son mari ne sont pas séparés depuis plus de six ans au moment de la requête. Que penser de la remarque d'Alice et, au-delà, de la valeur de la requête ?

Par ailleurs, si le divorce devait être prononcé, Jacqueline craint d'avoir à payer à René une forte prestation compensatoire. En effet, en 1963, cinq ans après leur mariage - sous le régime de la séparation des biens -, René a abandonné toute activité professionnelle pour élever les triplés que Jacqueline venait de mettre au monde et permettre à son épouse de continuer à mener sa - fructueuse - carrière d'expert(e)-comptable ... Il n'a jamais repris son activité de professeur de littérature au lycée Gustave Courbet et, après plusieurs années de mise en disponibilité, a quitté la fonction publique. Les enfants élevés, il s'est consacré à l'entretien de l'appartement familial, ainsi que de la maison de campagne (son potager, son verger, son parc ...). Or Jacqueline sait que René n'aime aucun endroit plus que cette maison qu'elle a acquise en 1987, après avoir « cédé » une partie de la clientèle du cabinet qu'elle avait fondé avant son mariage. Elle craint que René demande et obtienne l'attribution en pleine propriété de cette maison de campagne au titre de la prestation compensatoire. Qu'en penser ?

Pour sa part, Alice, quatre-vingt six ans, souhaiterait épouser Stéphane, trente-neuf ans, cuisinier en chef de la résidence. Alice est effectivement une gourmande impénitente et Stéphane, fils d'une bretonne et d'un bourguignon, l'aide à assouvir sa passion, lui prépare des mets spéciaux, l'accueille en cuisine ... En somme, pour Alice, qui n'a pas d'enfants, la vie sans Stéphane n'aurait pas de sens. Elle voudrait donc le gratifier de legs importants. Simplement, elle sait que le fisc taxe lourdement les libéralités entre « étrangers », alors qu'il lui semble que, depuis quelques années, les droits de mutation entre époux sont plus que réduits - nuls. C'est pourquoi, et bien que leur histoire n'ait rien d'amoureux, et en tout cas rien de physique, Alice a demandé Stéphane en mariage, qui l'a accepté. Si un tel mariage était célébré, serait-il valable ?

Pour sa part, Bérengère, qui est la voisine de chambre d'Alice depuis désormais trois ans, et sa meilleure amie, juge ce projet absurde et pense que Stéphane a manœuvré pour obtenir une telle faveur de la part de son amie. En vérité, Berengère craint qu'Alice soit en train de perdre la tête et qu'elle soit devenue très influençable ... Jacqueline et Henri partagent les craintes de Berengère. Cette dernière souhaiterait saisir le juge des tutelles pour qu'Alice bénéficie d'une mesure de protection judiciaire - curatelle ou tutelle. Peut-elle saisir elle-même le juge ? Pourrait-elle être nommée curateur ou tuteur ? Quelle serait l'incidence de l'ouverture d'une telle mesure de protection si elle précédait la célébration du mariage projeté ?

Seul homme de la résidence, Henri, quatre-vingt trois ans, n'est pas en reste : une action en recherche de paternité a été engagée, le 3 juin dernier, contre lui. Julien, infirmier libéral qui intervient très souvent à la résidence depuis le printemps dernier, prétend en effet qu'Henri est son père. D'après les informations qu'Henri a pu glaner, la vie de Julien a été particulièrement chaotique. Reconnu par sa mère, Andrée, à sa naissance, en août 1984, Julien a été reconnu par le compagnon de sa mère, Antoine, en 1986. Quatre ans plus tard, Antoine a quitté Andrée et a contesté, avec succès, sa propre reconnaissance. À quarante-cinq ans, alors que Julien avait quatorze ans, Andrée a épousé un certain Germain - avec qui Julien et elle vivaient depuis deux ans. Pour la majorité de Julien, Germain lui a fait un cadeau original : parce qu'il le considère comme son fils, quoique tout le monde sache que ce n'est pas biologiquement son descendant - Germain est d'origine asiatique, Julien a des allures de viking - , il l'a, valablement, reconnu. Mais lorsque Julien a commencé à intervenir à la Résidence des Verts-Galants, tout le monde a été frappé par la ressemblance entre Henri et Julien. Ce dernier s'est mis en tête qu'Henri était son père - et n'en démord pas. Tout cela semble risible à Henri qui, homosexuel, n'a jamais eu de relation avec une femme ... L'action de Julien est-elle, en l'état, recevable ? Si non, pourrait-elle le devenir ?